

# Revenir à la Réalité

Dynamiques de gouvernance et changement social dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle en RDC



## Des enjeux mouvants ?

Extraction minière du coltan, réformes et changement social en République Démocratique du Congo (2009-2014)

Claude Iguma Wakenge

2016

**RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE #12 (NOVEMBRE 2016)**

Wageningen University and Research

ISDR-BUKAVU Institut Supérieur de Développement Rural

Netherlands Organisation for Scientific Research

## **Revenir à la Réalité**

### ***Dynamiques de gouvernance et changement social dans le secteur minier (semi) artisanal en RDC***

*Pour mieux comprendre la manière dont les initiatives internationales de réforme pour la transparence du secteur minier affecte la gouvernance, les institutions locales, les moyens de subsistance et les rôles des femmes dans le secteur minier artisanal en RDC.*

# Des enjeux mouvants ?

Extraction minière du coltan, réformes et changement social en République Démocratique du Congo (2009-2014)<sup>1</sup>

Claude Iguma Wakenge

2016



<sup>1</sup> Cette étude a été financée par le programme *WOTRO Science for Global Development* de l'Organisation néerlandaise pour la recherche scientifique (Netherlands Organisation for Scientific Research, NWO). L'auteur peut être contacté par e-mail à l'adresse [claud.igu-mawakenge@wur.nl](mailto:claud.igu-mawakenge@wur.nl) ou [claud.igumaw@gmail.com](mailto:claud.igumaw@gmail.com).

## Contexte : Réformes du secteur minier et postulats

En République Démocratique du Congo (RDC), le secteur minier pourrait potentiellement jouer un rôle central dans la reconstruction post-conflit (Banque mondiale, 2008), d'autant que l'exploitation minière artisanale fait vivre des millions de personnes (Pact, 2010). Toutefois, depuis quinze ans, les minerais tirés de l'extraction artisanale pâtissent d'une mauvaise réputation. La RDC orientale a été le théâtre d'une instabilité chronique et de conflits violents (Autesserre, 2010 ; Stearns, 2011). L'opinion selon laquelle les gîtes miniers de la région ont attiré la convoitise de groupes armés nationaux et étrangers qui tireraient des bénéfices des activités minières est largement répandue.

Bien que la valeur explicative de cette « hypothèse de la convoitise » ait été critiquée quant aux conflits liés aux ressources (Le Billon, 2010; Ross 2006), divers projets de réforme ont été formulés à l'échelle nationale et internationale (IPIS, 2011). Ces initiatives visent à favoriser la transparence du secteur minier artisanal congolais et à empêcher des « minerais de conflit » d'accéder aux marchés internationaux. En 2014, treize projets de réforme, dix relatifs aux « 3T »<sup>2</sup> et trois relatifs à l'or, avaient été initiés en RDC orientale (Cuvelier et al. 2014 : 5). Un postulat implicite sous-tend ces initiatives : « laver » l'exploitation minière artisanale de la violence et de la corruption, contribueraient à pérenniser les conditions de subsistance de la population (Garrett et Mitchell 2009 : 12). Or ce postulat s'avère erroné.

Encadré 1 : Quelle perception les creuseurs et les négociants ont-ils des réformes minières ?

Les comptoirs d'achat et les coopératives minières du nord du Katanga sont comme un véhicule sans chauffeur, sans freins et sans phares qui conduirait de nuit sur une route cabossée, sans que personne ne soit en mesure de l'arrêter.  
(Entretien collectif avec des creuseurs de Kahendwa, août 2014)

## Remise en question des réformes

Cette étude s'intéresse aux effets indésirables qu'ont eu les réformes du secteur minier artisanal sur de nombreux mineurs (dits « creuseurs ») et intermédiaires (dits « négociants ») dans le nord du Katanga en RDC. Elle s'inscrit au cœur d'un programme de recherche plus vaste<sup>3</sup>, portant sur les conséquences des initiatives de « formalisation » du secteur minier en RDC orientale. Le programme iTSCi (Tin Supply Chain Initiative, « Initiative pour la chaîne d'approvisionnement de l'étain »)<sup>4</sup> revêt une importance particulière dans le cadre de ces travaux. Élaboré par l'ITRI (International Tin Research Institute, « Institut international de recherche sur l'étain », Royaume-Uni) en 2009, le programme iTSCi consiste à assurer la traçabilité des minerais 3T à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement en « étiquetant et emballant »<sup>5</sup> les lots depuis les puits d'extraction

2 L'abréviation « 3T » se réfère aux trois types de minerais exploités en RDC : l'étain ou « tin » en anglais (la cassitérite), le tantalite (le coltan) et le tungstène (la wolframite). « Coltan » est une contraction de colombite-tantalite couramment utilisée en RDC orientale. Le coltan, composé de deux minéraux, le niobium et le tantalite, est utilisé dans le secteur des technologies de pointe. Voir Nest, M. (2011). Coltan. Cambridge : Polity Press, pp. 3–30.

3 Cette étude s'inscrit dans un programme de recherche plus vaste intitulé *Down to Earth: Governance dynamics and social change in artisanal and small-scale mining in DRC* (« Terre-à-terre : dynamiques de gouvernance et de changement social au sein du secteur minier artisanal et small-scale en RDC »). De plus amples informations sont disponibles à l'adresse <http://www.wageningenur.nl/har>.

4 Selon un état des lieux général du programme iTSCi présenté lors de la 9e réunion de l'OCDE (Paris, mai 2015), l'initiative iTSCi a été mise en œuvre sur 471 sites d'exploitation, dont 232 situés au Katanga.

5 L'initiative iTSCi a introduit deux catégories d'étiquettes : une étiquette identifiant la mine d'origine et l'autre, le négoc-



*Creuseurs occupés à extraire du coltan de leurs puits (Mai-Baridi, mai 2014).*

jusqu'aux postes d'exportation (voir l'illustration 1), où des mécanismes de traçabilité régionaux prennent le relais. En 2011, la mise en œuvre du programme iTSCi a vu des comptoirs d'achat et des coopératives minières s'installer dans les zones d'exploitation artisanale instituées par l'État congolais<sup>6</sup>. Depuis, l'efficacité du programme iTSCi en tant que réponse structurelle aux problèmes de gouvernance des activités minières et d'amélioration des conditions de subsistance de la population, a été remise en question (Cuvelier et al. 2014 ; Vogel et Radley 2015).

#### Encadré 2 : Problématique principale

En quoi les initiatives de réforme du secteur minier artisanal (et en particulier, le programme iTSCi) ont-elles influencé les mutations institutionnelles et l'évolution des modes de production et de commerce du coltan ; en quoi ces évolutions ont-elles affecté les négociants et les creuseurs ; et comment ces derniers s'y sont-ils adaptés dans les zones d'exploitation du coltan de Kahendwa, Kisengo et Mai-Baridi (nord du Katanga) entre 2009 et 2014 ?

Pour répondre à la problématique principale (voir l'encadré 2) et aux postulats susmentionnés, cette étude examine le processus de création de nouvelles institutions et d'évolution des institutions existantes. Elle se concentre en particulier sur la manière dont les institutions créées à la suite de l'initiative iTSCi (les coopératives minières) sont entrées en interaction avec les organisations de creuseurs existantes ; à l'influence de ces interactions sur les modalités d'accès au coltan ; à l'impact des évolutions institutionnelles sur les conditions de subsistance des négociants et des creuseurs ; et à la réaction de ces acteurs aux enjeux d'« étiquetage et d'emballage ».

ciant/intermédiaire, chacune portant un numéro de référence unique associé à une zone clairement délimitée.

<sup>6</sup> L'institution de zones d'exploitation artisanale est réservée aux gîtes où « les facteurs techniques et économiques [...] ne permettent pas d'en assurer une exploitation industrielle ou semi-industrielle » (Code minier, Titre 4, Ch. 1, Art. 109).



## **Cadre d'analyse et méthodes de recherche**

Deux axes d'analyse principaux ont été retenus. Le premier est centré sur les acteurs, partant du principe qu'à l'échelle individuelle, ceux-ci ont les capacités, les connaissances et l'expérience nécessaires à la formulation d'une réflexion sur leur situation et sur leur adaptation aux évolutions du contexte (Giddens 1984). Au-delà des techniques « préfabriquées » introduites par la majorité des réformes, telles que l'« étiquetage et emballage » appliqué par le programme iTSCi, une analyse axée sur les acteurs met en lumière les réactions et modes d'adaptation des populations. Cette analyse prend en compte la question de la mise en œuvre institutionnelle des réformes (par exemple, via la création de coopératives minières), celle des interactions interinstitutionnelles, et celle de la signification accordée par les acteurs sociaux à ces institutions et des rapports que ceux-ci négocient avec elles (Christoplos et Hilhorst 2009).

Le deuxième axe d'analyse examine la vie économique d'un point de vue sociologique, l'action économique étant considérée comme une forme d'action socialement « ancrée », c'est-à-dire que la vie économique est liée à ou déterminée par des actions et des institutions (comme les réseaux sociaux) dont la nature, l'objet et le fonctionnement sont non-économiques (Granovetter, 2005). Ce point de vue permet en particulier de porter un éclairage sur les modes de subsistance des négociants, y compris sur les mécanismes de trafic clandestin de minerais vers et hors des zones d'application du programme iTSCi.

Cette étude s'est intéressée à trois sites d'exploitation du coltan situés au nord du Katanga : Kahendwa, Kisengo et Mai-Baridi, opérationnels depuis 2007. Les données ont été collectées entre mars 2013 et septembre 2014 par le biais d'une observation participative des pratiques (extraction/négoce du coltan, interactions entre comptoirs d'achat, coopératives, creuseurs et négociants), ainsi que d'entretiens approfondis avec les creuseurs, les négociants et leurs familles. Des données ont également été collectées auprès du personnel des coopératives minières, des comptoirs d'achat et des services de l'État, et auprès de fonctionnaires (ceux du Service d'assistance et d'encadrement du small-scale mining, le SAESSCAM, et de la Division des mines, principalement). Un groupe clandestin de négociants en coltan, connus sous le nom de « hiboux », a également été suivi dans le cadre de l'étude.

## **Une étude centrée sur les creuseurs et les négociants**

Cette étude est centrée sur deux groupes d'acteurs clés : les creuseurs et les négociants. Les décideurs politiques élaborent des réformes en fonction d'idées préétablies concernant l'organisation de l'exploitation minière artisanale et du négoce de minerais, et tendent à négliger la signification et les conséquences de ces réformes pour les creuseurs et les négociants. De nombreux travaux (Geenen 2011 ; Maconachie et Hilson 2011) s'intéressent aux creuseurs et aux négociants séparément. Il est fréquemment noté qu'en raison d'un accès facilité à l'information, aux moyens financiers et aux réseaux, les négociants jouissent d'une position de courtage qui les autorise à duper les creuseurs. La présente étude vient nuancer cette observation en montrant que suite aux réformes, creuseurs et négociants font face à une réalité similaire.

## Organisation de l'exploitation minière, réformes et commerce du coltan

Avant les réformes, entre 2007-2009, l'exploitation minière artisanale et le négoce du coltan était organisés de manière informelle. On estime qu'environ 6 000 mineurs exploitaient à l'époque les sites de Kisengo et Mai-Baridi. Il s'agissait d'habitants des villages environnants et des centres urbains (principalement Kalemie et Nyunzu) en quête d'activités de subsistance, pour la plupart des hommes âgés de 19 à 45 ans. Issus de milieux variés, on comptait parmi eux des agriculteurs, des déserteurs et des soldats démobilisés. Dans les mines, les mineurs s'organisaient en équipes de quatre à dix creuseurs, et vendaient le coltan aux 105 négociants indépendants présents sur ces deux sites en 2009. Certains de ces négociants travaillaient pour leur propre compte, tandis que d'autres étaient mandatés en tant qu'acheteurs par les comptoirs d'achats basés dans les centres urbains de Kalemie (nord du Katanga), Uvira et Bukavu (Sud-Kivu), et Goma (Nord-Kivu). À cette époque, aucune coopérative minière ni comptoir d'achat n'opérait directement dans les zones minières.<sup>7</sup>

En 2008, les projets de réforme du secteur minier artisanal ont commencé à se concrétiser par le biais de mesures législatives et politiques adoptées à l'échelle nationale et provinciale. En novembre 2008, le gouverneur du Katanga exigea que les agents non agréés quittent les zones minières (Circulaire n° 263). En mars 2009, le gouvernement provincial katangais accorda à la société MMR (Mining Mineral Resources, un comptoir d'achat indien) le monopole des achats de minéraux sur quatre sites d'exploitation du nord du Katanga (Katonge, Kisengo, Mai-Baridi et Lunga). En octobre 2009, le même gouvernement provincial augmentait les taxes administratives prélevées sur le transport de l'étain et du coltan à destination de toute autre province, poussant de nombreux négociants indépendants à cesser leur activité. La même année, le Ministère national des mines délimita un certain nombre de zones d'exploitation artisanale. Le 1er avril 2011, le programme iTSCi était lancé au Katanga sur le site-pilote de Kisengo. En mars 2011, le gouvernement national annonça que seules les coopératives agréées seraient autorisées à poursuivre l'exploitation des mines artisanales (Iguma et Hilhorst, à venir). Les coopératives minières étaient censées émerger des organisations de mineurs existantes, appelées *groupements d'exploitants artisanaux*.

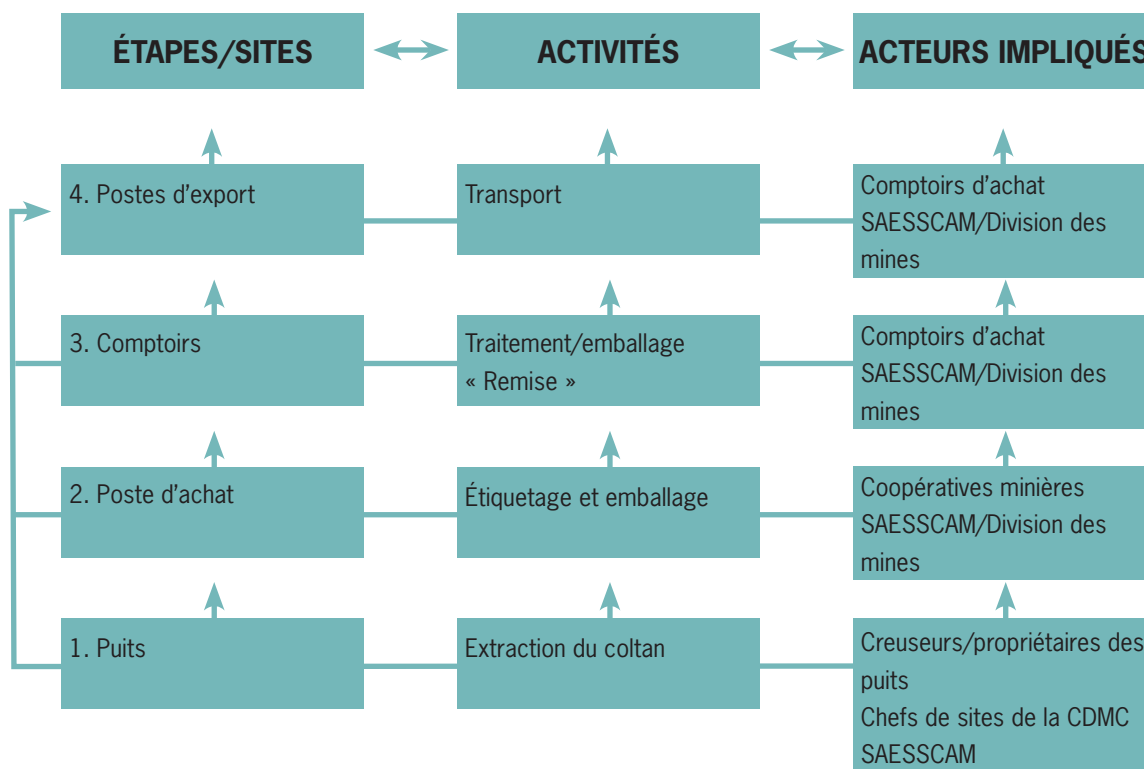
L'ensemble des facteurs cités ci-dessus a contribué à modeler l'organisation des activités minières. Dans la plupart des zones d'exploitation, coopératives minières et comptoirs d'achat ont commencé à fournir une assistance technique aux mineurs. Par exemple, le comptoir MMR et la coopérative CDMC (Coopérative des artisanaux miniers du Congo) ont procédé à la 'découverte', une tâche de pelletage permettant de dégager la couche supérieure des puits afin de permettre aux creuseurs d'accéder plus facilement aux dépôts de coltan, prenant en charge l'acheminement d'eau et de pompes à moteur. En décembre 2014, environ 3 000 creuseurs travaillaient dans la zone étudiée (la moitié des effectifs estimés de 2009). Nombre d'entre eux disposaient d'un permis délivré par les coopératives minières, la carte de creuseur, les autorisant à exercer leur activité.<sup>8</sup>

Le négoce du coltan a été profondément remanié par les réformes. La plupart des négociants ont été exclus de la chaîne d'approvisionnement par les comptoirs d'achat et les coopératives minières : de 105 en 2009, ils n'étaient plus que 28 en 2014. Après les avoir sélectionnés, les comptoirs et les coopératives ont avancé des fonds à ces 28 négociants, pour leur permettre d'acquérir du coltan auprès des mineurs. Tel que le montre l'illustration 1, le programme iTSCi, les

<sup>7</sup> L'exploitation minière à Kahendwa a débuté en septembre 2011. Le site comptait alors 5 000 creuseurs.

<sup>8</sup> Créée le 10 avril 2010 à Lubumbashi et établie au nord du Katanga depuis juin 2010, la CDMC est la plus importante coopérative de la région. Elle déclare représenter 13 000 creuseurs.

Illustration 1 : étapes de la chaîne d'approvisionnement du coltan sous le programme iTSCi..



Source : données primaires collectées en 2013–2014

comptoirs et les coopératives ont balisé la filière du coltan depuis les puits d'extraction jusqu'aux postes d'export.

L'illustration 1 présente l'organisation de la chaîne d'approvisionnement en coltan. À l'étape 1, creuseurs et propriétaires de puits procèdent à l'extraction. À l'étape 2, les creuseurs vendent le coltan aux négociants mandatés par les coopératives minières, qui tiennent des postes d'achat permanents sur les sites. Chaque poste d'achat fixe un prix unique. Par exemple, en décembre 2013, un kilogramme de coltan coûtait 45 \$ USD à Mai-Baridi, 40 \$ à Kisengo et 28,8 \$ à Kahendwa. Une fois les lots de minerai « étiquetés et emballés » par les fonctionnaires du SAESSCAM, les agents de la Division des mines consignent toutes les transactions sur la « fiche de site minier » relevant du programme iTSCi et dans leurs registres. Le personnel des coopératives collecte ensuite les lots de coltan et les remet aux comptoirs tenus par les sociétés de négoce, où ces lots sont à nouveau traités et emballés (étape 3). Enfin, à l'étape 4, le coltan est exporté. À cette étape, d'autres instances gouvernementales prennent part aux procédures administratives.<sup>9</sup>

Chacune de ces étapes contribue de manière significative à assurer la transparence de la filière du coltan. Par exemple, de 2011 à 2013, 1 000,53 tonnes de coltan et 15 561,99 tonnes d'étain ont été exportées depuis le Katanga (Diemel et Cuvelier 2015 : 158). En 2014, le site de Kisengo a produit à lui seul 284 tonnes de minerais, officiellement exportées depuis la ville de Kalemie par la société MMR.<sup>10</sup>

<sup>9</sup> Les institutions intervenant à cette étape sont le CEEC (Centre d'expertise, d'évaluation et de certification des substances minérales précieuses et semi-précieuses), la DGDA (Direction générale des douanes et accises) et l'OCC (Office congolais de contrôle).

<sup>10</sup> Rapport de la Division des mines, Kisengo, janvier 2015.





*Du coltan sur un poste d'achat (Kisengo, avril 2014).*

## **Des enjeux mouvants ?**

Cette section présente les principales conclusions de l'étude. On constate que, les réformes initiées en réponse aux problèmes posés par les « minerais de conflit » (par exemple, le caractère informel de l'exploitation du coltan, la violence exercée contre les creuseurs par les groupes armés, et le trafic de minerais), ont fait émerger de nouveaux enjeux.

Les coopératives minières, créées dans l'optique d'améliorer la gouvernance du secteur minier, apparaissent comme une solution émergente (plutôt que durable) en matière de représentation des intérêts des artisans-mineurs.

L'étude réfute notablement l'idée selon laquelle les coopératives constituent des organisations de creuseurs et puissent agir en tant que telles. La création de nombre de coopératives a en réalité été décidée unilatéralement depuis les centres urbains, et celles-ci ont échoué au contrôle de « big men », entrepreneurs économiques puissants disposant d'importants intérêts dans le secteur minier artisanal. L'influence des élites dans la genèse des institutions n'a pas été prise en compte lors de l'élaboration des réformes, au détriment des creuseurs. Si les coopératives étudiées étaient destinées à affranchir les intérêts des mineurs de ceux des « big men », alors celles-ci ont échoué dès leur conception. De nombreux creuseurs confirment ce constat en résumant le rôle des coopératives par la formule « étiquette, annexe, emballage, squelette ». Les réformes ont conduit à l'émergence de nouvelles tensions sociales et de conflits locaux autour des droits de propriété et des modalités d'accès au coltan.

Les données récoltées au cours de la présente étude confirment cette tendance. Les représentants du gouvernement provincial katangais catalysent ces conflits en se plaçant en porte-à-faux avec les comptoirs d'achat, les coopératives minières et les creuseurs. Le quasi-monopole confié aux comptoirs et aux coopératives dans le cadre du programme iTSCi est également source de conflit. Ces tensions ne portent pas uniquement sur la définition (ou

l'imposition) des prix du coltan. Au cours des entretiens avec les creuseurs, les négociants et leurs familles, il est apparu que le monopole détenu par les comptoirs et les coopératives permet à ces institutions d'exercer un contrôle sur les activités des mineurs et des négociants, et de limiter l'accès au coltan. Écartés de certains sites d'exploitation particulièrement productifs, les creuseurs sont entrés en opposition avec les comptoirs et les coopératives. De plus, ayant été privés de leur pouvoir de négociation du prix des minerais, ils ont vu leurs conditions de subsistance se dégrader. Ainsi, les réformes n'ont pas contribué à améliorer les conditions de vie des mineurs et de leurs familles, ni à lutter contre la pauvreté qui accable ces populations.

Les réformes du secteur minier ont impacté les conditions de subsistance et la position économique des négociants de différentes manières, mais cette étude contredit l'opinion largement répandue selon laquelle l'activité de ces derniers aurait systématiquement un caractère usurpatoire.

Avant les réformes, nombre de négociants jouissaient d'un certain degré de contrôle sur le marché du coltan. Leur marge de manœuvre s'est depuis considérablement amenuisée. Les négociants sont désormais cantonnés au rôle de mandataire des comptoirs d'achat et des coopératives qui leurs avancent des fonds, cependant ces institutions rencontrent souvent des difficultés financières, notamment en matière de trésorerie. Ces difficultés affectent autant l'activité des négociants que les conditions de subsistance des mineurs. Pour y remédier, les négociants n'ont d'autre choix que de s'appuyer sur leurs réseaux sociaux pour diversifier leurs activités de subsistance ou pour prendre part au trafic clandestin de coltan.

Le trafic de coltan est une pratique profondément enracinée, portée par de puissants réseaux. Cette pratique continue de fleurir malgré les efforts du programme iTSCi, des comptoirs d'achat et des coopératives qui visent à l'endiguer. Les réseaux sociaux dans lesquels s'inscrivent les creuseurs et les négociants fonctionnent à double sens : ils permettent non seulement aux creuseurs, aux négociants et aux trafiquants de cultiver des relations étroites afin de contourner la réglementation officielle, mais ils permettent également aux creuseurs et aux négociants de duper les trafiquants.

## Conclusions

L'ensemble des observations évoquées ci-dessus montrent que, loin de leur intention initiale (répondre à la question des « minerais de conflit »), les réformes du secteur minier ont généré et aggravé toute une série de problèmes, comme la mainmise des « big men » sur la filière, le trafic clandestin du coltan, et l'émergence de nouveaux conflits concernant l'accès aux minerais. Les zones d'exploitation visées par le programme iTSCi ne font pas figure d'« enclaves réglementées ». Dans les faits, elles ne sont ni localisées, ni étanches. Pour comprendre et contrecarrer des pratiques comme le trafic clandestin, il est donc nécessaire d'adopter une approche globale intégrant différentes échelles géographiques.

Pour élaborer des réformes pertinentes dans leur mise en œuvre, les initiatives telles que le programme iTSCi doivent se nourrir d'une connaissance concrète de la situation, prendre en compte les comportements d'adaptation des creuseurs et des négociants, et analyser en profondeur les enjeux émergents.

**Claude Iguma Wakenge** est doctorant à l'Université de Wageningen aux Pays-Bas (Chaire spéciale *Humanitarian Aid and Reconstruction*, « Aide humanitaire et reconstruction ») depuis janvier 2012. Il a auparavant travaillé dans le secteur humanitaire en RDC orientale. Depuis quatre ans, il conduit des recherches de terrain au nord du Katanga (province du Tanganyika) et au Sud-Kivu. Ses recherches portent sur la gouvernance de l'exploitation minière artisanale et sur son impact sur les communautés, en particulier sur les mineurs et les intermédiaires (dits « négociants »).

## Sources

- Autesserre S. (2012). *The Trouble with the Congo: Local Violence and the Failure of International Peacebuilding*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Cuvelier J., Van Bockstael S., Vlassenroot K., Iguma C., (2014). *Analyzing the Impact of the Dodd-Frank Act on Congolese Livelihoods*. SSRC report.
- Christoplos I., Hilhorst D. (2009). *Human security and capacity in Fragile States*. Occasional Paper 01, Disaster Studies, Wageningen University 1–52.
- Diemel J., Cuvelier J., (2015). Explaining the uneven distribution of conflict-mineral policy implementation in the Democratic Republic of Congo: the role of the Katanga policy network (2009–2011). In: *Resources Policy* 46 (P2):151–160.
- Garrett N., Mitchell H. (2009). *Trading Conflict for Development. Utilising the Trade in Minerals from Eastern DR Congo for Development*. London: DFID.
- Giddens A. (1984). *The Constitution of Society: Outline of the Theory of Structuration*. Berkley and Los Angeles: University of California Press.
- Genee S. (2011). Relations and regulations in local gold trade networks in South Kivu, Democratic Republic of Congo. In: *Journal of Eastern African Studies* 5(3):427–446.
- Granovetter M. (1985). Economic action and social structure: the problem of embeddedness. in: *American Journal of Sociology* 91(3):481–510.
- IPIS. (2011). *Guide to Current Mining Reform Initiatives in Eastern DRC*. Online publication: [www.ipisresearch.be](http://www.ipisresearch.be).
- Maconachie R., Hilson G. (2011). Safeguarding livelihoods or exacerbating poverty? Artisanal mining and formalization in West Africa. In: *Natural Resources Forum* 35(4):293–303.
- Le Billon P. (2010). The political ecology of war: natural resources and armed conflicts. In: *Political Geography* 20(5):561–584.
- PACT. (2010). PROMINES Study. *Artisanal Mining in the Democratic Republic of Congo*. Washington: Pact, Inc.
- Rosser A. (2006). *The political economy of the resource curse: a literature survey*. IDS Working Paper 268. Brighton, UK: Institute of Development Studies.
- Stearns J. (2011). *Dancing in the Glory of Monsters: The Collapse of the Congo and the Great African War*. New York: Public Affairs.
- Vogel C., Radley B. (2015). Fighting windmills in Eastern Congo? The ambiguous impact of the 'conflict minerals' movement. In: *The Extractive Industry and Society* 2015(2):406–410.
- Wakenge C.I., Hilhorst D. (Forthcoming). Emergency or durable solution? Coltan mining and cooperatives in northern Katanga. In: Hilhorst D., Weijs B., Van der Haar G. (eds.), *People, Aid and Institutions in Socio-economic Recovery: Facing Fragilities*. London and New York: Routledge.
- World Bank. (2008). *Democratic Republic of Congo: Growth with Governance in the Mining Sector*. Washington DC, Report No. 43402-ZR, May 2008.

